DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT

L'an deux mille vingt-deux

SAINT-OMER

le MERCREDI 06 JUILLET à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Léo LAGRANGE, sous la présidence de

Madame Joëlle DELRUE, Maire

CANTON **LUMBRES**

en suite de convocation en date du Vingt-huit Juin

dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération Nº 2022/30

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : M. BONNAIRE Serge (proc. Mme le Maire), Mme LEROY Martine (proc. M. MONBAILLY), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET:

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT **DU PAS-DE-CALAIS** POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE LE LONG DE LA **RD 225**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département est en train de réaliser une voie verte ainsi qu'une aire de covoiturage le long de la RD 225 entre la Route de Nielles et le Centre Aquatique dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur départemental de la mobilité.

Il est proposé de passer une convention entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune de Lumbres pour l'entretien de cette liaison douce.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention avec le Président du Département du Pas-de-Calais.

> Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 07/07/2022 Le Maire, Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

0 7 JUIL, 2022 et publication ou notification

du 0 7 JUL. 2022 Le Maire,

Joeke DELRUE



Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20220706-202230-AI Date de télétransmission : 07/07/2022 Date de réception préfecture : 07/07/2022